

# À propos de la définition de phrase dans la grammaire française

LAURA PINO SERRANO  
USC

## 0. INTRODUCTION

L'étude de la *phrase* a été, est et sera toujours à la mode dans l'histoire de la grammaire française. La phrase, unité syntaxique supérieure, continue d'occuper l'attention des linguistes et grammairiens ainsi que les pages des revues les plus prestigieuses. Trois publications des dix dernières années serviront à appuyer notre affirmation: en 1985 Marie-Noëlle Gary-Prieur publie une étude intitulée *De la grammaire à la linguistique. L'étude de la phrase*; quelques années plus tard, le XXe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes qui s'est tenu à Zurich en 1992, consacre toute une section à la phrase (section I); finalement, en 1993, P. Le Goffic publie une grammaire intitulée *Grammaire de la phrase française*.

Tout ce que nous venons de dire veut simplement démontrer que le terme *phrase*, utilisé pour la première fois en tant que terme grammatical en 1668 par L. Chifflet comme synonyme de *construction* (Marchello-Nizia, 1979: 46), poursuit son parcours à travers l'histoire de la langue française jusqu'à nos jours.

Cette notion si étudiée, analysée et remaniée se révèle, en fin de compte, être une des plus ambiguës de notre vocabulaire grammatical. A ce propos, on peut rappeler les mots de Chr. Marchello-Nizia:

Il fallait bien que l'on en vienne à s'interroger sur le statut de la notion de phrase dans la grammaire, sur l'histoire de ce terme et les répercussions qu'a eues son apparition, sur son enjeu dans la constitution du métalangage grammatical. Notion fort commode quand on l'évoque de loin, fort suspecte dès que l'on l'examine de près. En effet, si l'on étudie l'usage que les grammairiens font de ce terme, on est frappé par deux faits: par le statut hautement privilégié de cette unité nommée phrase, point d'aboutissement ou point de départ de l'analyse grammaticale, et, en même temps, par les hésitations et les confusions que suscite sa définition (Marchello-Nizia, 1974:35).

Le long de notre exposé, nous allons essayer de faire le point sur quelques problèmes qui nous semblent cruciaux: la définition de *phrase* par rapport à celle d'*énoncé*, la distinction entre *phrase* et *proposition*, et conséquemment la différenciation entre *phrase simple* et *phrase complexe*. Ces concepts, qui pourraient paraître à première vue simples, nets et surtout transparents, c'est-à-dire qui ne devraient pas du moins prêter à équivoque, vu leur fréquente utilisation, se brouillent de plus en plus dès que l'on consulte la plupart des manuels de grammaire et linguistique françaises.

## 1. PHRASE/VS/ÉNONCÉ

Si nous considérons la phrase comme une unité syntaxique, grammaticale, il faudra donc la définir au moyen de critères syntaxiques également, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des grammaires consultées.

La grammaire traditionnelle française dit qu'une *phrase* est un ensemble de mots organisé d'un point de vue logique et grammatical ayant un sens complet. Des définitions de ce genre se trouvent, par exemple, chez F. Deloffre: *le plus petit énoncé offrant un sens complet* (Deloffre, 1975: 15), M. Grevisse: *la phrase est un assemblage logiquement et grammaticalement organisé en vue d'exprimer un sens complet* (Grevisse, 1980: 25); *la phrase est l'unité de communication linguistique, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas être subdivisée en deux ou plusieurs suites (phoniques ou graphiques) constituant chacune un acte de communication linguistique. Le plus souvent, la communication comprend plusieurs phrases. Chacune a son intonation propre et est suivie d'une pause importante. Dans le langage écrit, cette pause est généralement représentée par un point. La phrase est le plus souvent constituée de plusieurs mots qui doivent être organisés d'une certaine façon* (Grevisse, 1993: 269), G. Mauger: *l'expression plus ou moins complexe, mais offrant un sens complet, d'une pensée, d'un sentiment, d'une volonté* (Mauger, 1968: 1), dans la *Grammaire Larousse du français contemporain* lorsque ses auteurs affirment: *la phrase répond à des critères de sens: elle est apte à représenter pour l'auditeur l'énoncé complet d'une idée conçue par le sujet parlant, et à des critères de forme: elle se termine par une ponctuation forte, généralement un point, et répond à une intonation déterminée* (Chevalier, 1964: 9) ou R. Wagner et J. Pinchon: *énoncé qui doit à sa mélodie et à son autonomie le caractère d'un ensemble équilibré* (Wagner-Pinchon, 1962: 502 et 1991: 534)<sup>1</sup>.

Les définitions que nous venons de lire, à caractère plutôt logico-sémantique, s'éloignent bel et bien de celles proposées par les structuralistes, les générativistes, et enfin par des grammaires plus récentes inspirées de la linguistique moderne. A titre

<sup>1</sup> Il y a même des définitions plus générales, comme celle que nous pouvons lire dans le *Précis de syntaxe du français contemporain* de W. von Wartburg et P. Zumthor: *la phrase peut être définie comme un acte de communication réalisé par des moyens linguistiques. En tant que telle, elle suppose la connaissance: a) d'une chose dont on parle; b) de ce qu'on en dit* (Wartburg-Zumthor, 1947: 15).

d'exemple, nous pouvons les comparer avec celles que nous proposons par la suite: *la phrase minimale est formée de deux constituants, l'un est un syntagme nominal, appelé sujet, et l'autre un syntagme verbal, qui se voit accorder le statut de prédicat* (Dubois, 1969: 20); *suites de mots ordonnés d'une certaine manière qui entretiennent entre eux certaines relations, c'est-à-dire qui répondent à certaines règles de grammaire et qui ont un certain sens* (Dubois-Lagane, 1973: 14); *on appelle phrase l'ensemble de monèmes qui sont reliés par des rapports de détermination ou de coordination à un même prédicat ou à plusieurs prédicats coordonnés* (Martinet, 1979: 17); *séquence autonome dans laquelle un énonciateur (locuteur) met en relation deux termes, un sujet et un prédicat* (Le Goffic, 1993: 8); *ensemble autonome de syntagmes dépendant syntaxiquement d'un pivot, qui est le plus souvent un verbe conjugué* (Le Querler, 1994: 64); *unité linguistique constituée par un ensemble structuré d'éléments sémantiquement compatibles, syntaxiquement ordonnés autour d'un verbe, véhiculant une proposition douée de sens et dotée d'une unité mélodique* (Denis et Sancier-Chateau, 1994: 420); *une phrase est d'abord une séquence de mots que tout sujet parlant non seulement est capable de produire et d'interpréter, mais dont il sent aussi intuitivement l'unité et les limites. (...) Plus précisément, la phrase constitue l'unité supérieure, à la fois complète et autonome, susceptible d'être décrite au moyen d'un ensemble de règles morpho-syntaxiques. Elle est formée de constituants (elle est construite) sans être elle-même un constituant (elle n'entre pas dans une construction syntaxique d'ordre supérieur et n'a donc pas de fonction grammaticale au sens ordinaire du terme). Cette double propriété fait de la phrase le cadre à l'intérieur duquel se déploient et se décrivent le réseau de relations (les fonctions grammaticales) et les classes d'unités simples (les parties du discours) et complexes (les groupes de mots) qui constituent l'architecture syntaxique des énoncés* (Riegel, 1994: 103-105); *structure où s'associent un groupe verbal et un groupe nominal sujet et qui peut être affirmée ou niée. (...) Aussi, réserverons-nous la notion de phrase aux énoncés qui s'organisent autour d'un GN et d'un GV et peuvent être niés avec 'ne...pas'* (Maingueneau, 1994: 29-30).

Dès la définition de Dubois qui rejoint celle de Maingueneau, en passant par celles, moins restreintes, de Martinet, Le Goffic, Le Querler, Denis et Sancier-Chateau ou Riegel, nous constatons le besoin de fournir une définition syntaxique, formelle de l'unité *phrase* (cf. aussi Marchello-Nizia, 1979: 43 ou Gary-Prieur, 1985: 33-43). Pourtant, même dans plusieurs de ces grammaires qui proposent des définitions plus syntaxiques, la différence entre *phrase* et *énoncé* ne sera pas prise en considération, et souvent les deux notions seront assimilées: *on appelle d'ordinaire énoncé une suite de phrases prononcées par un même locuteur, par exemple le discours d'un orateur, ou simplement une réplique dans une conversation* (Grevisse, 1993: 271); *La distinction entre phrase et énoncé, indispensable du point de vue théorique, n'empêche pas un très large recoupement de ce que désignent les deux termes; en pratique, les deux termes sont souvent (et largement) interchangeables; mais, même alors, parler d'énoncé fait référence à une production effective (en discours), tandis que parler de phrase fait référence au modèle canonique (en langue)* (Le Goffic, 1993: 9); *une phrase donnée est une entité structurale abstrai-*

te que l'on peut caractériser par un ensemble de règles de bonne formation phonologique, morphologique et sémantique. Elle se réalise sous la forme concrète d'énoncés (Riegel, 1994: 26).

Cette même dichotomie entre *phrase* et *énoncé* comme les deux faces de la même monnaie apparaît amplement expliquée dans l'ouvrage de M. N. Gary-Prieur, consacré à l'étude de la phrase, surtout lorsqu'elle considère l'énoncé comme le résultat d'un procès d'actualisation de la phrase<sup>2</sup>:

La grammaire traditionnelle ne fait généralement pas de distinction entre la *phrase*, objet de réflexion du grammairien, et l'*énoncé*, événement résultant de l'activité langagière d'un sujet parlant. (...) Un énoncé, c'est un événement, résultat d'un acte d'énonciation. (...) On a mis en évidence entre phrases et énoncés une différence qu'on peut formuler de la façon suivante: une phrase est un type de combinaison d'unités de la langue qui, actualisé par un sujet dans un acte d'énonciation, peut constituer un énoncé. Une phrase est donc un schéma inscrit dans le code de la langue, tandis qu'un énoncé est un objet, correspondant plus ou moins à ce schéma. C'est à la grammaire qu'il appartient de décrire les différents types de phrases d'une langue. La description des énoncés, par contre, ne relève pas exclusivement de la compétence des grammairiens; elle fait intervenir l'histoire des sujets parlants. En effet, en tant qu'événement, un énoncé est lié aux motivations de l'énonciateur, à la situation dans laquelle il se produit, à diverses conventions sociales qui régissent l'échange des paroles, etc. La description d'un énoncé déborde donc largement celle de la phrase, qui n'en retient que l'aspect strictement linguistique (Gary-Prieur, 1985: 45-47).

Aussi ces précisions sont-elles bien fondées, car elles permettent de déterminer avec clarté les différences qui existent entre la phrase comme unité de la grammaire et l'énoncé comme unité du discours. Pourtant nous croyons que ces définitions sont incomplètes, car bien que la plupart des énoncés soient formés par des *phrases*, la phrase n'est pas la seule unité syntaxique susceptible de constituer énoncé, idée qui ressort des définitions que nous venons de lire.

Par contre, nous adhérons complètement aux idées de Harris lorsqu'il définit l'énoncé:

Toute partie du discours, tenu par une seule personne, avant et après laquelle il y a silence de la part de cette personne. (...) L'énoncé n'est pas, en général, identique à la phrase (au sens que ce mot a couramment) puisqu'un très grand nombre d'énoncés, en anglais par exemple, sont constitués par un seul mot, un syntagme, une phrase

<sup>2</sup> Nous retrouvons la même idée dans l'ouvrage collectif de M. Arrivé, F. Gadet et M. Galmiche qui consacrent même une rubrique à la différenciation que l'on pourrait établir entre *phrase* et *énoncé*. Ils considèrent que la phrase est une entité abstraite qui se concrétise dans un acte d'énonciation particulier, individuel, l'énoncé: *qu'elle reçoive une caractérisation syntaxique ou sémantique, la phrase est avant tout un fait de structure qui ne devient un objet concret que lorsqu'il résulte d'un acte d'énonciation individuel dans une situation particulière. On désigne cet objet par le terme d'énoncé. (...) L'énoncé résulte donc d'un processus d'actualisation destiné à fixer la référence des termes de la phrase* (Arrivé, 1986: 532). Cf. sur ce même point Dubois, 1994, s.v. énoncé: 180 et s.v. phrase: 365-66.

'incomplète', etc. Beaucoup d'énoncés sont composés de parties qui sont linguistiquement équivalentes à des énoncés entiers figurant ailleurs (Harris, 1951, apud Lyons, 1968: 133).

Il semble évident qu'il faut maintenir une certaine indépendance au moment de définir et de caractériser les différentes unités linguistiques: dans le cas qui nous concerne, il ne faut évidemment pas confondre les deux plans: grammatico-syntaxique et pragmatico-discursif. Même si la phrase est le type d'énoncé le plus important et aussi le plus fréquent, elle n'est pas le seul, comme nous le fait bien remarquer Maingueneau dans sa récente grammaire: *En fait, les deux notions (phrase et énoncé) ne sont pas équivalentes: la phrase n'est qu'un des types d'énoncés. (...) Si la phrase n'est pas le seul type d'énoncé, elle est sans conteste le plus important pour la syntaxe* (Maingueneau, 1994:29)<sup>3</sup>.

Afin de conclure et pour faire le point sur les problèmes traités dans cette première partie, nous croyons très à propos de citer M. V. Escandell, car ses idées illustrent parfaitement ce que nous venons d'exposer:

El criterio básico para definir una unidad del discurso debe ser de tipo discursivo, y debe basarse en los elementos que configuran la propia comunicación: una unidad del discurso no puede tener más límites que los que establece el emisor y su intención comunicativa, independientemente del nivel de su realización formal. Es cierto, sin embargo, que en muchas ocasiones un enunciado *es*, de hecho, la realización concreta de una oración; pero este es sólo un caso particular, una más de las situaciones posibles. La actualización de un oración puede constituir en muchos casos un enunciado, pero no todo enunciado es la actualización de una oración (Escandell, 1993: 34).

## 2. PHRASE /VS/ PROPOSITION. PHRASE SIMPLE /VS/ PHRASE COMPLEXE

Dans cette deuxième partie, nous tenterons de confronter la définition de *proposition* avec celle de *phrase*, ainsi que la distinction conséquente entre *phrase simple* et *phrase complexe*. Dans la plupart des grammaires françaises, nous le savons fort bien, la *phrase* est définie précisément par rapport à la *proposition*; ainsi, par exemple, dans la *Grammaire française* de K. Togeby: *la phrase se définit le mieux comme étant une unité phonétique, c'est-à-dire comme une suite de mots entre deux pauses et marquée par certaines structures d'intonation. La phrase, unité phonétique, peut contenir une ou plusieurs propositions, qui sont des unités définies au niveau de la syntaxe* (Togeby, 1965: 74), dans la *Syntaxe du français moderne* des

<sup>3</sup> À propos de la différenciation que nous venons d'établir, on peut toujours consulter Rojo-Jiménez, 1989: 97-100, spécialement lorsqu'ils affirment: *Así pues, la diferencia que existe entre los enunciados y los no enunciados cruza toda la escala jerárquica de unidades gramaticales. Por supuesto, siempre cabe establecer una correlación estadística (el mayor porcentaje de enunciados está constituido por cláusulas y oraciones), pero no pasa de ser una cuestión de mayor o menor frecuencia. El tipo (y sub-tipo) de unidad se mantiene con independencia de que la cadena en cuestión constituya o no enunciado* (Rojo-Jiménez, 1989: 100). Cf. sur ce même point Escandell, 1993: 33-34.

frères Le Bidois: *on peut distinguer la proposition et la phrase, et réserver ce dernier nom à un système de propositions formant une unité linguistique d'une nature un peu plus complexe. Cependant une proposition peut à elle seule constituer une phrase. En tout cas, la proposition est l'élément fondamental, essentiel, du langage* (Le Bidois, 1966: 16), ou même dans l'ouvrage de H. Baylon et P. Fabre: *on distingue traditionnellement la phrase simple constituée par un seule proposition, dite proposition indépendante et la phrase complexe, formée de plusieurs propositions. L'analyse logique consiste à faire découvrir dans cette phrase complexe la nature et la fonction de ces propositions* (Baylon-Fabre, 1973: 219). La proposition est alors caractérisée par la présence d'un verbe<sup>4</sup>: si la phrase contient une seule proposition il s'agit d'une *phrase simple*, si elle en contient plusieurs, d'une *phrase complexe* (cf. Marchello-Nizia, 1979: 36-38).

Avant d'examiner ces définitions des grammaires françaises, peut-être serait-il utile de retracer rapidement l'histoire du mot *proposition*<sup>5</sup>. Rappelons seulement ici quelques lignes générales: la *proposition*, terme logique qui acquiert son importance grammaticale avec la *Grammaire générale et raisonnée*<sup>6</sup>, recouvre le long de l'histoire de la langue une notion logique, mais aussi grammaticale. Cette ambiguïté entraînera une confusion avec le terme *phrase*: ainsi, la définition de la *phrase complète* de la grammaire du Père Buffier (1709) est assez proche de celle de *proposition* de la *Grammaire de Port-Royal*, confusion confirmée par Beauzée dans l'article *Phrase* de l'*Encyclopédie* (cf. Marchello-Nizia, 1979: 46-47). Mais dans la *Grammaire générale* de 1667, Beauzée utilise *phrase* pour désigner un ensemble comportant plusieurs propositions: notre *phrase complexe*. Le terme *proposition*, qui a encore dans cet ouvrage un caractère logique, prend alors une valeur grammaticale (cf. Marchello-Nizia, 1979: 47). Et même si A. Chervel dit que dans les grammaires du XIX<sup>e</sup> siècle *phrase* est encore utilisé parfois avec le sens de *proposition*, et que quelques grammairiens recommandent de l'éviter (Cf. Chervel, 1977: 12-15), il paraît évident qu'avec la grammaire scolaire on entame l'analyse grammaticale de la proposition, en essayant de concilier son caractère double (cf. Chervel, 1977: 17). C'est aussi à ce moment-là que le terme *phrase* recouvre, pour la première fois, une réalité de la langue écrite, en tant que séquence graphique comprise entre deux points: cela veut donc dire qu'à partir de ce moment, l'analyse logique va s'identifier avec l'étude de la *phrase*, tandis que l'analyse grammaticale con-

<sup>4</sup> C'est par le verbe que tous les termes de la proposition viennent à l'existence syntaxique (Galichet, 1967: 174).

<sup>5</sup> Les restrictions qu'on nous impose ne nous permettent pas de faire ce type d'étude dans le cadre de cette analyse. En tout cas, et pour ce qui est de l'histoire du terme, nous renvoyons le lecteur à Chevalier, J.C., 1968, et surtout à Chervel, A., 1977. Cf. aussi à ce propos Marchello-Nizia, Chr., 1979.

<sup>6</sup> La définition de Arnauld et Lancelot de la *proposition* est la suivante: *après avoir conçu les choses par nos idées, nous comparons ces idées ensemble, et trouvant que les unes conviennent entre elles et que les autres ne conviennent pas, nous les lions ou déliions, ce qui s'appelle affirmer ou nier, et généralement juger. Ce jugement s'appelle aussi proposition, et il est aisé de voir qu'elle doit avoir deux termes: l'un de qui l'on affirme, ou de qui l'on nie, lequel on appelle sujet, et l'autre que l'on affirme ou que l'on nie, lequel s'appelle attribut ou praedicatum* (Arnauld-Lancelot, 1660: 182).

cernera seulement la *proposition* (Chervel, 1977: 130-131). Il y a vraiment, comme le dit Chervel, un bouleversement de la théorie de la phrase, considérée dans le cas de la *phrase complexe* comme une suite de propositions: *elle n'est plus qu'une succession de propositions dont chacune est le siège de phénomènes orthographiques et dont les fonctions sont, ou ne sont pas, marquées par des signes graphiques* (Chervel, 1977: 134).

A partir de toutes ces données nous comprenons aisément le rôle que va jouer l'analyse logique (découpage de la phrase en propositions) dans la grammaire du xx<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne la définition de la *proposition* dans ces ouvrages, nous pouvons constater tout d'abord que, dans la plupart de ces grammaires, fidèles à la tradition scolaire, la *proposition* est considérée comme une partie de la *phrase*, et la *proposition* ou phrase simple s'oppose à la *phrase complexe*; c'est la définition que nous trouvons dans le *Dictionnaire de linguistique* de J. Dubois (1994, s.v. *proposition*: 384) et dans les grammaires de Mauger (1968:1), Arrivé (1964: 10), Wagner et Pinchon (1962: 505), de même que chez Grevisse (1980: 163-164), tandis que dans l'édition de 1993 ce terme est réservé au seul cas des sous-phrases enchâssées ou propositions subordonnées (Grevisse, 1993: 272). Dans les grammaires plus récentes, soit on suit l'usage traditionnel (Riegel, 1994: 472), soit on parle de sous-phrases (Denis et Sancier-Chateau, 1994: 425 ou Le Goffic, 1993: 23), ou bien on utilise d'autres termes, comme celui de *syntagme subordinal* (Le Querler, 1994: 64).

Quel que soit l'état de la question, un point sur lequel nous pensons devoir insister ici, c'est celui de l'inadéquation de l'analyse logique en ce qui concerne le découpage de la phrase et la division *phrase simple/phrase complexe*, tout en considérant que celle-ci est formée d'une suite de *propositions*. Rappelons, à ce propos, les mots de P. Le Goffic:

L'analyse dite logique considère une phrase complexe comme une juxtaposition de propositions, alors que les propositions subordonnées sont enchâssées dans la structure générale de la phrase. Dans *je dis qu'il faut partir* il n'y a pas deux propositions qui seraient une principale *je dis* et une subordonnée *qu'il faut partir*, mais une seule structure de phrase, analysable en sujet (*il*) -verbe (*dis*) -objet (*qu'il faut partir*). On peut donc légitimement parler de proposition subordonnée pour la complétive objet, mais il n'existe pas de 'proposition principale' *je dis*: le terme inadéquat étant bien plus 'proposition' (car il n'y a là rien qui puisse s'appeler de ce nom) que 'principale' (car le verbe *dis* est bien en effet le verbe syntaxiquement principal de la phrase) (Le Goffic, 1993: 78).

D. Maingueneau constate aussi cette même difficulté, quoiqu'il défende la notion traditionnelle de proposition pour sa commodité *parce qu'elle permet de distinguer la phrase, structure autonome, et les propositions, phrases qui participent à la construction d'une phrase complexe* (Maingueneau, 1994:99)<sup>7</sup>. A première vue,

<sup>7</sup> Du même avis que Le Goffic ou Maingueneau est S. Delesalle lorsqu'elle analyse les implications et conséquences de l'application du modèle scolaire à l'étude de la phrase (Delesalle, 1974: 48).

ce problème du découpage formel ressort avec plus de force dans le cas des complétives, des relatives déterminatives et de certaines circonstancielles (les temporelles, par exemple). Pour les autres circonstancielles on accepterait peut-être mieux l'idée que la subordonnée s'ajoute à la principale (cf. Maingueneau, 1994: 99). Cependant, nous sommes d'avis qu'il faudrait étudier chaque cas séparément afin de montrer le type de relation qui s'établit entre les deux phrases, ce qui nous mènerait probablement à prendre en considération d'autres voies d'analyse (par exemple, pour ce qui est des systèmes corrélatifs, des conditionnelles etc.).

### 3. CONCLUSION

Au moment de conclure, nous voudrions tout simplement mettre en évidence deux idées de notre exposé que nous considérons fondamentales pour l'étude de la phrase:

a) en ayant toujours à l'esprit l'idée qu'une définition est plutôt un instrument de travail qu'une parcelle de vérité (cf. Gary-Prieur, 1985: 38), nous proposons de choisir une définition de phrase qui soit bien adaptée à son entité comme unité syntaxique, à sa structure interne, ce qui nous mènera inévitablement à opérer la différence entre *phrase* et *énoncé*.

b) même si, par des raisons de commodité pédagogique, nous continuons d'employer le terme *proposition*, surtout dans le cas de la *phrase complexe*, il faut le faire en tenant toujours compte du type d'implication ou de relation qui est en jeu dans chaque cas entre ce qui est convenu d'appeler traditionnellement *proposition principale* et *proposition subordonnée*.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Actes du XXe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Université de Zurich (6-11 avril 1992), publiés par G. Hilty en collaboration avec les présidents de section, t. I, section I: *la phrase*.
- ARNAULD, C. & LANCELOT, (1660): *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, réimpr. éd. 1846. Genève: Slatkine Reprints. 1980.
- ARRIVÉ, M., GADET, F. & GALMICHE, M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*. Paris: Flammarion.
- BAYLON, Chr. & FABRE, P. (1973): *Grammaire systématique de la langue française*. Paris: Nathan, 2<sup>e</sup> éd., 1978.
- BEAUZÉE, N. (1767): *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*. nouv. impr. en facsimilé avec une introduction de B.E. Barlett, 2 vol. Stuttgart: Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag, 1974.
- CHERVEL, A. (1977): *... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire*. Paris: Payot.



- CHEVALIER, J. C. *et al.* (1964): *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris: Larousse.
- (1968): *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*. Genève: Droz.
- DELESALLE, S. (1974): «L'étude de la phrase», *Langue Française*, 22, pp. 45-67.
- DELOFFRE, F. (1969): *La phrase française*, 3<sup>e</sup> éd. revue et corrigée. Paris: SEDES, 1975.
- DENIS, D. & SANCIER-CHATEAU, A. (1994): *Grammaire du français*. Paris, Le Livre de Poche.
- DUBOIS, J. (1969): *Grammaire structurale du français (III: La phrase et ses transformations)*. Paris: Larousse.
- DUBOIS, J. & al. (1994): *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris: Larousse.
- DUBOIS, J. & LAGANE, R. (1973): *La nouvelle grammaire du français*. Paris: Larousse.
- ESCANDELL-SCANDELL-VIDAL, M. V. (1993): *Introducción a la pragmática*. Barcelona: Anthropos; Madrid: UNED.
- GALICHET, J. (1947): *Essai de grammaire psychologique*. Paris: PUF.
- GARY-PIEUR, M. N. (1985): *De la grammaire à la linguistique. L'étude de la phrase*. Paris: A. Colin.
- GREVISSE, M. (1980): *Le Bon Usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*, 11<sup>e</sup> éd. Paris-Gembloux: Duculot.
- (1993): *Le Bon Usage. Grammaire française*, 13<sup>e</sup> éd. Paris-Gembloux: Duculot.
- LE BIDOIS, G. & R. (1935-1938): *Syntaxe du français moderne*, vol. II, 2<sup>e</sup> éd. Paris: Picard, 1967.
- LE GOFFIC, P. (1993): *Grammaire de la phrase française*. Paris: Hachette.
- LE QUERLER, N. (1994): *Précis de syntaxe française*. Presses Universitaires de Caen.
- LYONS, J. (1968): *Introduction to Theoretical Linguistics*, Cambridge University Press. (Nos citations renvoient à la traduction française de F. Dubois-Charlier et D. Robinson, *Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique*. Paris: Larousse, 1970).
- MAINGUENEAU, D. (1994): *Syntaxe du français*. Paris: Hachette.
- MARCHELLO-NIZIA, Chr. (1979): «La notion de phrase dans la grammaire», *Langue Française*, 41, pp. 35-48.
- MARTINET, A. (1961): «Réflexions sur la phrase», dans *La linguistique synchronique*. Paris: PUF, pp. 228-234.
- (1979): *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris: Didier.
- MAUGER, G. (1968): *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*. Paris: Hachette.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.Chr. & RIOUL, R. (1994): *Grammaire méthodique du français*, 2<sup>e</sup> éd. corrigée. Paris: PUF, 1996.
- ROJO, G. & JIMÉNEZ, T. (1989): *Fundamentos del análisis sintáctico funcional*, Univ. de Santiago de Compostela.
- STEFANINI, J. (1994): «Sur la notion de phrase et son histoire», dans *Histoire de la grammaire*, Édition du CNRS, pp. 177-185.
- TOGEBY, K. (1985): *Grammaire française (V: La Structure de la Proposition)*. Copenhague: Akademisk Forlag.
- WAGNER, R. & PINCHON, J. (1962): *Grammaire du français classique et moderne*, Paris: Hachette.
- WARTBURG, W. von & ZUMTHOR, P. (1947): *Précis de syntaxe du français contemporain*, 3<sup>e</sup> éd. Berne: A. Francke, 1973.

